



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie  
65130 Capvern

Du 16 octobre 2015 à 18 heures

\*\*\*\*\*

**PRESENTS:** MM. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. KATZ M. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M.

**PROCURATIONS :** -DASTUGUE G. (ROYO F) - DURANCET J. (ROTGÉ Ch.). CABANAC V. (CHAUVET G)

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Madame Marjorie FORNER

\*\*\*\*\*

### **AUDIT THERMAL APPEL D'OFFRES**

Après que le cahier des charges ai été établi avec l'aide de l'État, de la Région et du Département, la Commune a lancé un appel d'offres pour le marché de prestation de service « Audit sur le positionnement du domaine thermal de Capvern »

La Commission d'appel d'offres réunie ce jeudi 15 Octobre 2015, propose au Conseil Municipal de retenir la candidature de la « Société SAS G et N » pour un montant de 39 600 € HT

Pour : 15

### **PRIME DE FIN D'ANNÉE**

Le Conseil Municipal dans la nécessité de fixer pour 2015 le montant de prime de fin d'année unitaire pour les employés en activité, rémunérés par référence à un indice de la Fonction Publique (Titulaires, Stagiaires et CDD) a décidé de porter cette prime de 1.030 € à 1.050 €.

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 1

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ET UNION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Afin de poursuivre l'œuvre reconnue d'utilité publique, qui repose sur le bénévolat qu'au-delà de donner leur sang et leur temps à cette noble cause ont besoin de moyens de fonctionnement

Le Conseil Municipal octroi une subvention de 150 €.

Pour : 15

### **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DETR POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

La Municipalité de Capvern souhaite réaliser des travaux de rénovation et de sécurité au centre de loisirs .Cela se traduit par la sécurisation des accès (porte coupe feu, fenêtres avec barreaux, portail et portillon sécurisé, sortie escalier de secours à l'étage) et la rénovation des façades.

Le montant global des travaux s'élèvera à 31.328 € HT. Le taux de subvention accordé au titre de la DETR étant définit par les services de l'État à 40%, il convient de redéfinir le plan de financement, tel que suit :

Plan financier:

DETR..... 12.531 € soit 40%

FAR..... 5.000 € soit 15%

Commune..... 14.098 € soit 45%

Pour : 15

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20h.

Le Maire adjoint, Magali ZANON.